

n'avoir pu venir en contact avec la population comme le font les simples députés. C'est parce que, comme d'autres honorables députés, je viens en contact avec des soldats et des gens malades que je suis en mesure de m'exprimer aussi librement que je le fais ce soir.

Une des principales objections consiste en ce que nous ne savons pas ce que veut dire le bill. Les prétendus objets du bill ne sont pas définis. Une autre objection que j'ai contre le bill c'est qu'il vient en conflit avec la constitution de notre pays. Plus que toute autre mesure, il lie les dirigeants provinciaux à des commissions fédérales, pour les assujettir à la loi du Dominion. Ils seront assujettis non seulement à la loi fédérale mais aux ordonnances qu'émettra cette bureaucratie que nous avons dans le moment et que nous aurons à l'avenir à moins que nous ne lui imposions des restrictions. L'article 5 se lit comme suit:

Les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre...

Il y a beaucoup de redondances qui ne veulent rien dire. C'est tout simplement de la phraséologie juridique.

...s'étendent, tout en les comprenant, aux questions qui visent le progrès ou la sauvegarde de la santé, la sécurité sociale et le bien-être social de la population du Canada, et qui ressortissent au Parlement du Canada, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, les matières suivantes en particulier:

a) L'application des lois du Parlement du Canada et des arrêtés ou règlements du gouvernement du Canada que la loi n'attribue pas à un autre département de ce dernier ou à un ministre dudit département, portant de quelque manière sur la santé, la sécurité sociale et le bien-être de la population du Canada;

Encore une fois, je m'oppose à cela. Pourquoi dire: "arrêtés ou règlements que la loi n'attribue pas à un autre département du gouvernement du Canada"? Si tout ce qui ce rapporte à la santé doit être confié au nouveau ministère de la Santé nationale et du bien-être social, n'est-il pas possible d'édicter que toute question relative à la santé, si nous devons avoir un ministère de la Santé, relèvera du ministre de la Santé? Il devrait être facile de rédiger la loi dans ce sens.

Prenons ensuite les enquêtes et les recherches sur la santé et le bien-être publics—il s'agit de l'alinéa b de l'article 5. Je proposais il y a des années de nommer sir Frederick Banting à la présidence du Conseil national de recherches. Après cette proposition, on l'a nommé membre d'un comité du Conseil national de recherches. Mais ce n'était pas la même chose. La perte de sir Frederick Banting se fait encore sentir à cause de l'importante découverte qu'il a faite et qui a valu tant d'avantages à l'humanité. Il est inutile de formuler des propositions prati-

ques. Celles que nous faisons sont acceptées dans la mesure où la bureaucratie les accepte, où elles ne portent pas atteinte aux privilèges et aux pouvoirs de la bureaucratie; autrement, elles sont rejetées.

Le ministère des Mines et ressources est visé par le bill, comme en fait foi l'alinéa c, qui porte sur l'inspection et le soin médical des immigrants et des matelots et l'administration des hôpitaux de marine et des autres hôpitaux du gouvernement du Canada qui peuvent être confiés à son administration par un arrêté du gouverneur en conseil. Pour ce qui est des immigrants, seront-ils admis sous l'empire de la loi actuelle de l'immigration, dont l'application relève présentement du ministre des Mines et ressources, pour être ensuite l'objet des soins et de l'examen d'un autre ministère? La division de l'immigration devrait être considérée comme une entité complète, et les immigrants ne peuvent être admis au pays si leur état de santé n'est pas au niveau établi par la loi. Comment se fait-il alors qu'ils relèveront de l'autorité du ministre des Mines et ressources et qu'il appartiendra ensuite au ministre de la Santé nationale et du bien-être social de décider s'ils possèdent ou non les aptitudes physiques requises pour entrer au pays. Il n'y a à cela aucune raison. L'article est absurde, sauf...

L'hon. M. MACKENZIE: Rien n'est changé à la procédure actuelle.

M. POULIOT: Tout le soin des immigrants devrait être confié à un seul ministre, celui de la Santé ou celui de l'Immigration. Autrement les deux ministres se renverront chaque immigrant.

Bien plus, il est fait mention de la surveillance sur les chemins de fer, bateaux, navires et tous autres modes de transport. Imaginez le nombre incalculable d'inspecteurs, de médecins bons ou mauvais qui seront nommés et qui encombreront les trains, bateaux, navires et autres modes de transport. N'y aura-t-il pas aussi un médecin bureaucrate sur chaque autobus faisant le service entre les villages? Il serait aussi important d'avoir les services de ces inspecteurs dans les rues d'Ottawa et sur ses tramways que partout ailleurs, car il y a danger de contagion lorsque ces véhicules sont encombrés. Il n'y a aucune limite et je ne vois pas pourquoi chaque véhicule n'aurait pas un inspecteur.

Vient ensuite la surveillance des édifices publics de l'Etat aux fins de conserver et d'améliorer la santé des fonctionnaires et autres employés du Gouvernement. Il y a l'édifice de la Cour suprême. Or, en dépit des paroles du ministre, je me souviens que le ministre actuel de la Défense nationale pour l'air, alors ministre des Pensions et de la